



Consultez
les derniers
numéros
sur notre site
serce.fr



DU 19 DÉCEMBRE 2023 AU 15 JANVIER 2024

Le SERCE vous souhaite ses *Meilleurs Vœux 2024!*

ZOOM

Fonds vert : renforcé en 2024, garanti jusqu'en 2027

Une circulaire du 28 décembre du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu indique "qu'à partir de 2024, le fonds vert s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à hauteur de **2,5 Mds € par an jusqu'en 2027**". Elle s'adresse aux préfets de départements et de régions, qui sont invités à "amplifier en 2024 la mobilisation de leurs services, avec l'appui des opérateurs de l'État, pour accompagner les collectivités dans l'accélération et l'organisation de la transition écologique de nos territoires".

Le texte précise les modalités de gestion du fonds pour cette année. Il se déclinera autour de trois grands domaines : la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Le fonds vert devra **soutenir en priorité "la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires" à hauteur de 500 M€**. Une enveloppe de 100 M€ sera dédiée à la relocalisation des chaînes de valeur industrielles clés pour la transition et une

aide de 90 M€ soutiendra la mobilité durable en territoire rural. Quelque 250 M€ seront destinés aux Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) intercommunaux "dans des conditions qui seront déterminées au cours du premier semestre 2024".

En matière d'ingénierie, **l'ANCT, l'Ademe, l'Anah, l'Anru, la Banque des territoires et le Cerema** ont "rassemblé leurs offres de services dans un document unique destiné à faciliter la connaissance de leurs offres".

Après avoir rappelé que le Fonds Vert doit pouvoir bénéficier à tous les territoires et à toutes les catégories de collectivités, le texte souligne que les projets concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville devront représenter au moins 15 % des crédits du fonds vert en 2024. La circulaire précise également que "si l'essentiel des mesures seront pilotées à l'échelle départementale par les préfets de département, les mesures relatives aux friches, aux biodéchets, aux ZFE, aux territoires d'industrie, seront pilotées au niveau régional".

Consultez la [circulaire du 28 décembre 2023](#) (source : JO du 5/01/2024)

> www.banquedesterritoires.fr – 9/01/24 – www.lagazettedescommunes.com – 8/01/24

ÉCONOMIE

La loi de Finances 2024 est parue au Journal Officiel le 30 décembre dernier. Elle acte notamment **l'augmentation de 320 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, qui s'élève à 27,24 Mds € (art. 130). Les communes en sont les principales bénéficiaires puisque 140 M€ sont affectés à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 150 M€ à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Le texte instaure également **l'obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un "budget vert"** (art. 191). Objectif : présenter l'impact environnemental des dépenses de la collectivité. Les communes de 3 500 habitants peuvent aussi "identifier et isoler" la **part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (dette verte)**. Les **opérateurs de l'État** dont les charges sont supérieures à 60 M€ (dont France Compétences, CNRS, France Travail, ONF, Société du Grand-Paris, Météo-France, Office Français de la Biodiversité, Voies Navigables de France, INRAE) devront établir un budget vert à partir de l'exercice 2026, dont les modalités seront précisées par un arrêté ministériel.

Consultez la [Loi de Finances 2024](#) (source : JO du 30/12/2023)

> www.banquedesterritoires.fr – 8/01/24 - www.lemoniteur.fr – 4/01/24

Si en 2024 **les impôts pesant sur les entreprises** ne devraient pas augmenter, leur baisse est gelée, tandis que de nombreuses taxes sectorielles ou locales augmentent. La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, payée par les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 €, ne disparaîtra pas finalement cette année mais sera **progressivement supprimée d'ici 2027**. En 2024, avec un taux abaissé à 0,28 %, elle devrait rapporter plus de 4 Mds €. La suppression complète de la CVAE, prévue initialement en 2023, avait déjà été étalée sur 2 ans dans la loi de Finances précédente. **Le Medef** regrette ce recul gouvernemental et la perte de compétitivité des entreprises françaises liée aux impôts de production. En vertu de **l'accord passé par les pays de l'OCDE en 2020** sur un premier volet d'harmonisation fiscale au niveau mondial, **les multinationales réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 M€ devront acquitter au moins 15 % d'impôt sur leurs bénéfices**, partout dans le monde. La première déclaration s'effectuera en 2026, sur l'exercice 2024. Pour contrer **l'Inflation Reduction Act américain**, le **Crédit d'Impôt pour l'Industrie Verte (C3IV)**, lancé au printemps dernier, devrait permettre dès cette année d'alléger de 20 à 45 % les investissements dans les capacités françaises de production ou les licences et brevets de 4 secteurs clés de la transition énergétique : batteries, panneaux solaires, pompes à chaleur et éoliennes.

> [Les Echos](#) – 27/12/23

D'après la dernière note de conjoncture de la **Banque de France**, **l'activité aurait progressé de 0,2 % au 4^{ème} trimestre, et de 0,9 % sur l'année 2023**. Malgré des prévisions pessimistes, l'activité a "nettement" progressé en décembre, principalement dans l'industrie, mais aussi dans les services marchands et le second œuvre du bâtiment. Pour le début d'année, les chefs d'entreprises tablent toujours sur la progression de l'activité dans l'industrie et les services, "mais sur un rythme plus ralenti". En revanche, **l'activité dans la construction devrait se contracter**. Tous secteurs confondus, les carnets de commande demeurent stables, à des niveaux bas. Les hausses de prix ralentissent : en janvier, seulement 18 % des industriels prévoient des hausses tarifaires (contre 34 % en janvier 2023) ; 9 % annoncent des baisses (12 % dans le secteur agroalimentaire). Dans les services, 23 % des chefs d'entreprises anticipent des hausses tarifaires (33 % en janvier 2023). Les difficultés relatives aux recrutements concernent 41 % des entreprises (vs 52 % il y a un an).

> Les Echos – 11/01/24

Selon l'Insee, l'inflation a progressé de 4,9 % en moyenne annuelle en 2023 (vs 5,2 % en 2022). En début d'année, elle avait bondi pour atteindre 6,3 % en février, en raison de la flambée des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, soit son plus haut niveau au cours des 4 dernières décennies. L'assagissement progressif des prix de l'énergie en cours d'année a permis de contrebalancer l'augmentation des prix de l'alimentation (6,9 % en 2023, avec un pic à 16 % au printemps), de sorte qu'en décembre le taux d'inflation se situait à 3,7 % sur un an. L'inflation devrait perdurer en 2024, mais à un rythme moins soutenu. **L'Insee prévoit qu'elle atteigne 2,6 % sur un an en juin prochain**, principalement soutenue par les hausses salariales et les services, tandis que les prix dans l'alimentation devraient continuer à refluer (à hauteur de 1,9%).

> Le Monde – 13/01/24 - Fig. Eco. - 5/01/24

Le cuivre est indispensable pour mener à bien la transition énergétique. Alors que les prix ont stagné à des niveaux bas en 2023, **les acteurs du marché anticipent une forte augmentation dès le second semestre 2024**, alors que celle-ci était initialement envisagée pour la fin de la décennie. Côté exploitation, plusieurs signaux laissent en effet présager une baisse de la production en 2024, de l'ordre de 750 000 tonnes (soit 3 % de l'offre mondiale). Les stocks devraient au mieux rester à l'équilibre, alors qu'initialement un excédent de 467 000 tonnes était attendu. **"Nous pourrions être au début du prochain supercycle du cuivre"**, alerte la banque d'investissement américaine Jefferies. Une perspective partagée par la banque Goldman Sachs, qui chiffre la remontée probable du **prix de la tonne de métal rouge entre 15 % et 20 %, soit près de 10 000 \$ d'ici à la fin de l'année**. La demande de cuivre est insensible aux cycles économiques. Les besoins de la transition énergétique s'ajoutent à ceux de la construction immobilière. En 2023, en dépit de la crise du secteur immobilier, la demande chinoise a continué à croître. La stagnation des cours observée en 2023 est uniquement dû au déstockage des industriels chinois. Sur le long terme, les prix du cuivre devraient exploser. En effet, les projets de mines sont insuffisants pour faire face à l'accroissement de la demande d'ici à 2035. Seul le renchérissement du cuivre, à hauteur de 15 000 \$ la tonne, sur une longue période, pourrait inciter les compagnies minières à réaliser les investissements massifs nécessaires, notamment en Amérique latine.

> Les Echos – 4/01/24



SOCIAL

Le 1^{er} janvier, **Pole Emploi est devenu France Travail**, avec pour mission prioritaire **l'atteinte du plein emploi** (fixé à 5 % de chômage, contre 7,4 % actuellement). Pour y parvenir, l'opérateur est chargé de mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'emploi : les **missions locales** (accompagnement des jeunes), **Cap Emploi** (dédié aux personnes handicapées), ainsi que **les services de l'État et les collectivités territoriales**. La **loi sur le plein-emploi** de novembre dernier, prévoit également que les 2 millions de **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)** soient également inscrits et qu'ils s'acquittent "d'au moins 15 h" d'activité hebdomadaires pour toucher leur allocation. France Travail entend **renforcer l'accompagnement des entreprises**. Il vise à soutenir leur recherche de futurs collaborateurs en exploitant mieux les viviers de France Travail. "Cet accompagnement est aussi important que l'accompagnement des demandeurs d'emploi", estime **Thibaut Guilly, le nouveau Directeur général**. Une **plate-forme unique** sera créée pour permettre aux employeurs de **diffuser leurs offres d'emploi** auprès de tous les inscrits à France Travail, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi. **Le régime de sanctions a également été renforcé**. Désormais chaque demandeur d'emploi devra signer un "contrat d'engagement" où sera défini le suivi individualisé de la personne. En cas de non-respect, la personne risquera une radiation de France Travail. Un second volet de la **réforme du marché du travail** pourrait également aboutir à la **révision "du délai de contestation en justice" des licenciements**. Actuellement fixé à 12 mois, les pouvoirs publics le considèrent comme un frein aux recrutements. Depuis 2017, à la suite des réformes de l'assurance-chômage, les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi ont été durcies. Désormais ce sont celles des **chômeurs seniors** qui pourraient être révisées, alors que s'ouvrent les négociations avec les partenaires sociaux.

> Le Monde - 1^{er}/01/24

Le 9 janvier dernier, **quatre ministères (Éducation nationale, Économie, Travail et Agriculture) et Régions de France ont signé une convention-cadre** pour une durée de 3 ans. Elle détermine les engagements réciproques en matière d'**information sur les métiers à destination des collégiens**. Elle prévoit un égal accès à l'information, sur l'ensemble du territoire, et définit des indicateurs de suivi. Les ministères signataires mobiliseront leurs services déconcentrés et leurs opérateurs, notamment l'**Onisep**, pour déployer le dispositif. Les régions, quant à elles, soutiendront les chefs d'établissement afin de **créer un programme d'activités de découverte des métiers**. Elles veilleront également à faciliter la mise en relation entre les établissements scolaires, les chambres consulaires et les filières économiques dans les instances associant écoles et entreprises. Enfin elles mèneront des actions d'information sur les métiers et les formations, y compris à destination des équipes éducatives et pédagogiques. L'objectif est de **faire découvrir aux collégiens un nombre de métiers de plus en plus étendu** au fur et à mesure de leur parcours, pour leur permettre de construire progressivement leur projet d'orientation. La convention sera déclinée dans chaque région à travers des **chartes d'engagement** proposées aux **représentants du monde économique et professionnel**. Les intervenants extérieurs seront tenus de respecter une charte déontologique destinée à assurer la diffusion d'une information gratuite, objective et exhaustive, à promouvoir un secteur et un savoir-faire, et non une entreprise en particulier. La mise en œuvre de cette convention sera suivie par un **comité national**, associant des représentants des parties prenantes. **Trois indicateurs** seront surveillés : le nombre de métiers connus par les élèves de 3^e ; le taux d'élèves ayant bénéficié de la découverte des métiers ; et le nombre de journées de formation sur l'orientation à destination des personnels.

Consultez la **Convention-cadre** (source : <https://mcusercontent.com>)

> www.banquedesterritoires.fr – 10/01/24





ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Pour **Orange**, l'année 2024 acte la phase d'**industrialisation du décommissionnement de son réseau cuivre**. Après les lots 1 et 2 qui représentaient respectivement 162 et 827 communes, soit 216 000 et 973 000 locaux, la liste des collectivités du lot 3 a été publiée le 10 janvier. Elle représente **2 145 communes, soit 2,44 millions de locaux** pour lesquels l'arrêt commercial du réseau cuivre prendra effet fin janvier 2026. Près des trois quarts des communes du lot 3 bénéficient d'une couverture FttH presque intégrale (98%), une cinquantaine de communes ayant un taux inférieur à 90%, dont une à moins de 50%. La constitution des lots résulte des négociations que mènent Orange avec les opérateurs d'infrastructures, les opérateurs commerciaux, les gestionnaires de Réseaux d'Initiative Public (RIP) et les maires des communes concernées, selon des critères déterminés par l'Arcep, l'autorité de régulation. Cette vaste concertation "*s'est objectivement bien déroulée*" selon l'**Avicca**, bien que "*certaines RIP*" aient refusé de rejoindre le dispositif en raison des "*dégâts persistants causés aux réseaux fibre par les quatre opérateurs commerciaux via leurs raccordements en mode Stoc*". Outre la problématique de couverture, se pose également celle de la **migration des abonnements vers la fibre**. Or, **au 3^{ème} trimestre 2023, on comptait encore 9,5 millions d'abonnés au cuivre** (ADSL, VDSL...) pour 20,6 millions d'abonnés à la fibre. Bien que les abonnements à la fibre progressent (700 000 abonnés au second trimestre), ils n'augmentent plus depuis plusieurs trimestres. Nombre d'entreprises restent fidèles au cuivre. Sur les trois lots et expérimentations lancés, une dizaine de départements n'ont toujours aucune commune impliquée dans la fermeture du cuivre. À l'inverse, le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme, la Moselle et la Seine-Maritime se sont massivement investis avec 700 à 800 communes parties prenantes.

Plus d'information dans le [communiqué de presse de l'Avicca](https://www.avicca.org) (source : <https://www.avicca.org>)

> www.banquedesterritoires.fr – 12/01/24

Le **cadre réglementaire des communautés d'énergie** est défini par un **décret** publié le 28 décembre dernier. Il précise notamment les formes juridiques possibles (SA, SAS, Scic, ou encore association loi 1901), les modalités de contrôle et de proximité géographique. Comme dans le droit européen, il distingue les **Communautés d'Énergie Renouvelable (CER)** et les **Communautés Énergétiques Citoyennes (CEC)**. Une CER peut produire, consommer, stocker, vendre de l'énergie renouvelable, et partager en son sein l'énergie produite. Une CEC dispose d'un périmètre plus large : production d'énergie, fourniture, consommation, agrégation, stockage et vente d'électricité. Elle peut également proposer à ses membres des **services énergétiques** (efficacité énergétique, bornes de recharge...). Le texte précise également les modalités de participation des associations à une CEC.

Consultez le [Décret n° 2023-1287](#) du 26/12/2023 (source : JO du 28/02/2023)

> [Le moniteur – 28/12/2023 - Contexte – 5/01/24 - www.banquedesterritoires.fr – 9/01/24](#)

La **loi Climat et Résilience** du 22 août 2021 a instauré l'**obligation d'installer des systèmes de production d'énergies renouvelables (EnR) ou de végétalisation, sur les bâtiments à usage de bureaux** (de plus de 1 000 m² au sol) et les **bâtiments à usage commercial, logistique, industriel, artisanal** ainsi que les **parcs de stationnement extérieurs**. L'obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et s'applique aux bâtiments neufs, aux rénovations lourdes et aux extensions de bâtiments. Un **décret** du 18 décembre définit la notion de "*rénovation lourde*" et précise les **critères d'exonération** (contraintes techniques ou patrimoniales). La proportion de la toiture devant être couverte par des systèmes de production d'énergies renouvelables ou de végétalisation, est précisée dans un **arrêté**. Il indique également les conditions économiquement acceptables dans lesquelles un système de végétalisation ou de production d'énergies renouvelables en toiture doit être installé.

Consultez le [décret du 18/12/2023](#) et l'[arrêté du 19/12/2023](#) (source : JO du 18 et 20/12/2023)

> [Le Moniteur – 20/12/2023 - www.banquedesterritoires.fr – 9/01/24](#)

Le **groupe Arcelor Mittal** prévoit d'**investir 1,8 Md€ pour décarboner l'acier produit sur son site de Dunkerque**. L'industriel bénéficiera du soutien de l'État à hauteur de 850 M€ maximum. L'objectif est de réduire ainsi "*de 4,4 millions de tonnes de CO₂ nos émissions nationales*" souligne **Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**, soit plus de 1 % des émissions de CO₂ nationales (6 % des émissions industrielles de la France).

> [Contexte – 15/04/24](#)

La **loi instaurant la création de "Services Express Régionaux Métropolitains" (SERM)**, a été publiée le 28 décembre dernier. Elle prévoit de **déployer d'ici 10 ans une offre multimodale de transports en commun publics**, en s'appuyant principalement sur un **renforcement de l'offre ferroviaire**, dans **10 agglomérations**, hors Ile-de-France. Les SERM devront également intégrer des réseaux cyclables et une offre de cars express, auxquels pourront se greffer d'autres infrastructures : services de transports guidés (tramways ou métros), de transports fluviaux, de covoiturage, d'autopartage, etc. Une quinzaine de grands projets est à l'étude ou en cours de développement à Lille, Lyon, Grenoble, Marseille, Rennes, Rouen ou encore Strasbourg et Bordeaux. La conception, la maîtrise d'ouvrage et le financement des SERM seront confiés à la Société du Grand Paris, renommée "**Société des grands projets**" (SGP) dans le cadre de la loi. Elle devra travailler en étroite collaboration avec SNCF Réseau. Côté financement, une conférence dédiée réunira l'État, les régions, les métropoles, SNCF Réseau et la SGP, d'ici le 30 juin 2024.

Consultez la [loi n° 2023-1269 / "SERM"](#) (source : JO du 28/12/23)

> [Le moniteur – 29/12/2023 - www.environnement-magazine.fr – 8/01/24 - www.banquedesterritoires.fcom – 12/01/24](#)

EN RÉGIONS

Grand Est. L'Eurométropole de Metz prévoit d'installer à moyen terme **400 bornes de recharge pour véhicules électriques**, pour atteindre plus de 600 bornes à plus long terme. Actuellement le parc repose sur 40 bornes déployées en voiries sur le territoire de la métropole. Dans un premier temps, **81 bornes seront installées en 2024, puis 76 en 2025**. Elles seront localisées en cœur de ville et en grande couronne. L'objectif est de proposer 1 borne tous les 300 mètres en zone urbaine à forte densité et tous les 500 mètres en zone urbaine moins dense. En zone rurale, le plan de déploiement prévoit une borne tous les kilomètres. Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de l'Eurométropole prévoit de réduire de 84 % l'empreinte carbone des transports d'ici 2050, avec des objectifs graduels sur la période.

> <https://tout-metz.com> – 19/12/24



Bretagne. En 2022, le **Syndicat Morbihan Energies** s'est rapproché de l'**entreprise Upciti** pour développer une offre d'**éclairage intelligent**. "L'idée de départ était d'écrire des scénarios pour pouvoir rallumer l'éclairage, sur certaines zones et quand cela est nécessaire, plutôt que de maintenir une extinction totale". La solution repose sur des capteurs d'images installés sur les luminaires, un logiciel pour visualiser les données et un hyperviseur pour centraliser le pilotage d'outils intelligents. Durant 6 mois, des données ont permis d'identifier les flux de déplacements et leurs composantes (piétons, voiture, camions, vélo, moto, trottinette...). En fonction de l'affluence, l'hyperviseur peut "envoyer automatiquement des commandes de rallumage aux armoires connectées auxquelles sont reliés les luminaires". Utilisée dans le centre-ville de **Lorient**, les données permettent de savoir "où et quand il est pertinent de rallumer" explique **Laure Dechavanne, Adjointe au Maire et vice-présidente smartcity de Morbihan Énergies**. Dans le cadre de la piétonisation du centre-ville (réduction des places de stationnement, modification des sens de circulation), "les données des capteurs nous ont permis d'objectiver notre démarche en démontrant, notamment auprès des commerçants, que nos aménagements ne réduisaient pas la fréquentation, bien au contraire". En concluant en novembre dernier un contrat de 5 ans avec Upciti pour la fourniture de 500 capteurs, Morbihan Energies prévoit de déployer de nouveaux services, en particulier autour de la mobilité et du **stationnement intelligent**. "À Rochefort-en-Terre nous avons déjà testé la solution pour indiquer en temps réel aux visiteurs le taux de fréquentation du site". La diffusion d'informations en temps réel devrait prochainement s'étendre à d'autres communes.

> www.smartcitymag.fr – 5/01/24

Normandie. Près du Havre (76), **Air Liquide** prévoit de déployer un **électrolyseur géant d'une puissance avoisinant 200 MW** afin de décarboner le bassin industriel normand. Réalisé en partenariat avec **Siemens**, le **projet Normand'Hy**, devrait éviter l'émission de 250 000 tonnes de CO₂. Le projet permettrait de produire 80 tonnes d'hydrogène par jour, la moitié étant destinée à la raffinerie TotalEnergies de Gonfreville-l'Orcher située à proximité. L'investissement s'élève à 400 M€. Il bénéficiera de subventions à hauteur de 190 M€.

> [Les Echos](#) – 21/12/2023

EN EUROPE

Bruxelles. La **Commission européenne** a validé le **dispositif d'aide italien** destiné à "soutenir la construction et l'exploitation d'un système de **stockage d'électricité centralisé**" d'une capacité de 9 GW (71 GWh). L'investissement total est estimé à 17,7 Mds €. Chaque année l'aide octroyée devra permettre de financer les coûts d'investissement et de fonctionnement. Un **appel d'offres concurrentiel** sera lancé pour sélectionner les bénéficiaires. Le **gestionnaire du réseau de Transport italien, Terna**, fixera les technologies éligibles. "Actuellement les technologies admissibles comprennent le stockage électrochimique lithium-ion, ainsi que les installations de stockage par pompage hydraulique". **Outre-Rhin, le ministère de l'économie et de la protection du climat (BMWK)** entend également **accroître la puissance des capacités de stockage d'électricité** et **optimiser son intégration au système électrique**. La stratégie énergétique de l'Allemagne prévoit de porter les capacités de production installées à l'horizon 2030 à 115 GW d'éolien terrestre, 30 GW d'éolien offshore et 215 GW de solaire, en développant parallèlement le stockage électrique et l'extension du réseau. Elle repose sur de nouvelles incitations financières, de nouveaux appels d'offres et entend également encourager le stockage domestique.

> [Enerpresse](#) – 27 et 28/12/23

DANS LE MONDE

En amont du **Forum économique mondial de Davos** qui s'est ouvert le 15 janvier, le **Fonds Monétaire International (FMI)** a publié un **rapport sur les conséquences de l'Intelligence Artificielle (IA) sur l'emploi et l'économie mondiale**. Si l'IA peut susciter des inquiétudes, elle représente également une "formidable opportunité" estime **Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI**. L'étude révèle que l'IA pourrait concerner 60% des emplois des économies avancées et de certains pays émergents. Outre le risque de voir s'accroître les inégalités salariales, le FMI redoute toutefois que ne se creuse encore davantage le fossé entre les pays avancés et les autres, qui ne bénéficieraient pas autant des innovations à venir. Kristalina Georgieva appelle à "mettre de côté les craintes liées à l'IA pour se concentrer sur comment en tirer le meilleur avantage pour tous". Alors que l'on assiste au ralentissement du rythme de la croissance mondiale, "nous avons terriblement besoin d'éléments capables de relancer la productivité", souligne-t-elle.

Consultez le [Rapport du FMI sur l'IA](#) | en anglais (source : <https://www.imf.org>)

> [Les Echos - Le Figaro](#) – 15/01/24



BTP

Créée en 2017, la **start up Hiboo** a réalisé une levée de fonds de 9,3 M€. Pour **améliorer le bilan carbone des chantiers**, son offre repose sur **l'agrégation, et l'exploitation des données issues des engins** (camions, engins de chantier, pneumatiques, outils électroportatifs...), souvent alimentés au diesel. Sa solution vise à optimiser leur usage, en particulier **dans les secteurs du BTP et de l'industrie**. La plateforme permet d'homogénéiser facilement les données issues de 63 000 équipements connectés, recueillies auprès de 90 sources réparties dans plus de 100 pays. Elle entend désormais ouvrir son offre aux **secteurs de la logistique et du nucléaire**. La fin progressive de la défiscalisation du **Gazole Non Routier (GNR)** et les **normes de reporting extrafinancier** accentuent les besoins des acteurs économiques en solutions de mesures et de pilotage des données émanant de leurs engins. Une opportunité pour Hiboo qui entend développer sa force commerciale et se développer à l'international. L'entreprise emploie aujourd'hui 45 personnes. En 2023, elle a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 110 % et prévoit de le porter à 6 M€ en 2024.

> www.frenchweb.fr - 9/01/24 - [Les Echos](#) – www.environnement-magazine.fr - 10/01/2024

